



Mémoire et bricolage : l'exemple de la cérémonie de remise de médaille de Juste parmi les Nations

Sarah Gensburger

► To cite this version:

Sarah Gensburger. Mémoire et bricolage : l'exemple de la cérémonie de remise de médaille de Juste parmi les Nations. *Ethnologie française*, 2007, 3, pp.433-440. halshs-01068654

HAL Id: halshs-01068654

<https://shs.hal.science/halshs-01068654>

Submitted on 13 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Mémoire et bricolage :
l'exemple de la cérémonie de remise de médaille de Juste
parmi les Nations**

par Sarah GENSBURGER

Résumé :

Le titre de « Juste parmi les Nations » est décerné depuis 1963 par l'État d'Israël afin d'honorer la mémoire des non-Juifs « *qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs* ». Le « Juste » reçoit un diplôme et une médaille par un représentant de l'État hébreu lors d'une cérémonie publique où les individus « sauvés » et leurs « sauveteurs », ou leurs descendants, sont réunis. Cet article étudie comment, à travers cette cérémonie, s'effectue un bricolage entre des « mémoires » véhiculées par des institutions et des individus, Juifs et non-Juifs, résidant en France et en Israël. Comment s'explique le recours à une seule et même pratique de rappel public du passé par des individus dont les récits des souvenirs peuvent diverger ?

Mots-clés :

Mémoire. Juste parmi les Nations. Rite. Don. Bricolage

Les études sur la « mémoire » en sciences sociales connaissent depuis quelques années un véritable « boom » [Berliner, 2005 ; Winter, 2000]. Cette évolution globale cache toutefois le développement parallèle de deux approches distinctes, rarement articulées. D'un côté, la mémoire est appréhendée à travers ses « usages politiques » [Hartog et Revel, 2001] pour en dénoncer l'« instrumentalisation » [Chaumont, 1997] et les « abus » [Todorov, 1995]. De l'autre, elle est attribuée à la « victime » pour être assimilée à une manifestation inconsciente de la « souffrance » [Ricoeur, 2000] et de l'« identité » [Candau, 1998]. Entre évocation politico-institutionnelle du passé et expression individuelle des souvenirs, entre « choix » et « poids » du passé [Lavabre, 1991], peu de travaux tentent de saisir la mémoire dans l'ensemble de ses strates pour en comprendre la dynamique [Lavabre, 1994 ; Baussant, 2002]. Le défi qui se pose aujourd'hui aux chercheurs en sciences sociales est donc de sortir de cette dichotomie afin de saisir les phénomènes mémoriels dans leur épaisseur sociale [Confino, 1997 ; Gensburger et Lavabre, 2005] en tentant de comprendre le sens donné par les acteurs à leurs rappels du passé. Dans cette perspective, l'évocation de ce passé à travers la catégorie de Juste parmi les Nations constitue un objet de recherche à forte valeur heuristique. L'expression de « Juste parmi les Nations » constitue l'intitulé d'un titre instauré en 1953 par l'État d'Israël pour honorer la mémoire des non-Juifs « *qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs* ». Sa mise en œuvre effective débute en 1963 avec la création d'un département dédié au sein de l'Institut Yad

Vashem, organisation étatique en charge de la commémoration des « Martyrs et des Héros » du Génocide en Israël [Gensburger, 2004].

Son attribution est depuis décidée par une commission officielle qui statue sur le modèle d'un tribunal pénal. Pour aboutir, cette procédure nécessite que deux personnes juives ayant directement reçu l'aide de non-Juifs dans l'Europe occupée effectuent une démarche de « témoignage » volontaire. Leurs récits constituent la matière indispensable à toute nomination. Une fois reconnu, le « Juste » se voit décerner un diplôme et une médaille par un représentant de l'État hébreu lors d'une cérémonie publique où les individus ayant porté « témoignage » sont présents. L'événement se déroule le plus souvent dans le pays dont la personne honorée est ou était ressortissante, cette reconnaissance pouvant avoir lieu à titre posthume. Cette cérémonie scelle donc le passage d'un récit du passé : du privé au public et d'individus à une institution.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'effectif des nominations des Justes français a connu une très nette augmentation tandis que, précisément, l'articulation entre évocation politico-institutionnelle du passé et expression individuelle des souvenirs s'est peu à peu complexifiée. Depuis une dizaine d'années, l'évocation publique des Justes relève non seulement de l'État israélien mais aussi d'un nombre croissant d'acteurs gouvernementaux hexagonaux comme étrangers [Gensburger et Niewiedzial-Bédu, 2006]. En France, depuis 1995, les Justes sont régulièrement célébrés par le président tandis que, en 2000, le Parlement a fait du 16 juillet une « *journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France* » [Gensburger, 2002]. Également depuis 1995, le Comité français pour Yad Vashem, association loi 1901, s'occupe de la constitution des dossiers et de l'organisation des remises de médailles. Au 1^{er} janvier 2006, 2 646 Français avaient reçu cette distinction.

Parmi l'ensemble des mécanismes qui président à la pratique d'expression des souvenirs à travers le titre de Juste [Gensburger, 2006], la cérémonie de remise de médaille requiert une attention particulière. Depuis les travaux pionniers de Roger Bastide [1970], l'étude des rites qui ont partie liée avec l'évocation du passé constitue un terrain privilégié pour une sociologie du bricolage susceptible d'exister entre des « mémoires » apparemment distinctes et plurielles, ici véhiculées par des institutions et des individus, Juifs et non-Juifs, résidant en France et en Israël. Comment s'explique le recours à une seule et même pratique de rappel public du passé par des individus aux caractéristiques multiples et dont les récits des souvenirs peuvent diverger ?

« Témoignage », réalisation du contre-don et morphologie sociale

La cérémonie de remise de médaille constitue l'aboutissement d'une pratique particulière d'expression des souvenirs. L'analyse des dossiers de nomination et d'entretiens réalisés auprès des « témoins »ⁱ nous permet de décrire, dans ses grandes lignes, les processus sociaux dont la cérémonie est la résultante.

« Chacun est supposé offrir son hospitalité ou ses présents comme s'ils devaient ne jamais lui être rendus. Cependant chacun accepte tout de même les présents du visiteur ou les contre-prestations de l'hôte, parce qu'ils sont des biens et aussi un moyen de fortifier le contrat, dont ils sont parties intégrantes » [Mauss, 1995 : 145]. Ces observations de M. Mauss dans son *Essai sur le don* décrivent la relation sociale qui se noue dans la pratique d'expression des souvenirs à travers le titre de Juste.

Les souvenirs exprimés à cette occasion sont destinés à acquitter symboliquement une dette autrefois contractée par l'individu à l'égard de celui qu'il entend faire honorer. Le champ lexical associé se retrouve de manière explicite dans 77 % des « témoignages » et ce de façon indifférenciée dans le temps. Quand, en 1993, cette femme résume sa démarche auprès de l'Institut israélien, elle traduit la posture de la très grande majorité des « témoins » :

*« Je dois donc très certainement la vie à ces deux sauveteurs. Ma dette de reconnaissance est grande à leur égard »*ⁱⁱ.

Mais, présenté comme un « sacrifice », matériel ou vital, le geste de ceux qu'il s'agit de désigner comme Justes est décrit simultanément comme gratuit et désintéressé. Il est donc à la fois indispensable et impossible de rendre directement le don reçu. La pratique sociale étudiée se comprend à l'aune de cette tension. Le titre constitue pour les acteurs un moyen de régler indirectement une dette contractée durant la Seconde Guerre mondiale qu'il est aujourd'hui impossible d'acquitter directement.

Ce rôle d'intermédiaire joué par le titre apparaît lui aussi à toutes les périodes. En 1972, cette femme ayant bénéficié de l'aide d'une Française raconte :

*« Après la guerre, de retour à Épinal, mes parents l'ont reçue mais elle n'a jamais rien voulu accepter de leur part. [...] J'espère que mon témoignage vous sera utile et que ma gratitude parviendra jusqu'à elle par votre intermédiaire »*ⁱⁱⁱ.

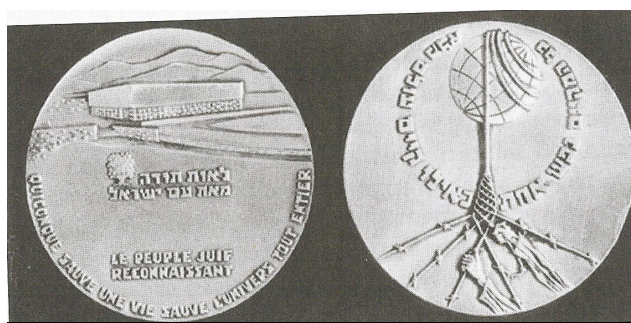
Plus de 20 après, une autre femme s'explique en des termes comparables :

« Les mots me manquent pour leur dire merci. Ce n'est évidemment pas assez fort. Ce serait un grand honneur pour moi si je pouvais, par votre intermédiaire, décerner cette médaille du Juste à ce fils de M. et M^{me} Larribau »^{iv}.

Les premières choses échangées via la procédure d'attribution du titre sont des mots. Le terme de « témoignage », à la fois « déclaration » sur le passé et « fait de donner des marques extérieures », revêt alors un sens plein. Cet homme termine ainsi son récit :

« Mon seul regret : ne pas avoir écrit ce témoignage beaucoup plus tôt, du vivant de mes parents et des deux Justes pour qui j'introduis cette demande de reconnaissance. Que les enfants de M. et M^{me} Herpe, Gisèle et Daniel, reçoivent ici le témoignage de reconnaissance de notre famille qui ne les oubliera jamais »^v.

La remise d'une médaille prolonge ce contre-don verbal. Le plus souvent, elle s'inscrit dans un cycle préalable d'échanges de biens et de services.



Mais le contre-don que constitue l'expression des souvenirs à travers le titre de Juste ne peut se comprendre ni de manière isolée ni même à l'aune de la seule interaction entre « sauvés » et « sauveteurs » et leur famille respective. *« L'alliance formée dans l'échange, que [le don] engage deux individus ou deux fratries, est un lien singularisé dans la mesure où il reste attaché aux personnalités particulières du donateur et du donataire. Mais en tant qu'il se trouve médiatisé par les choses échangées, ce lien est symbolique, et implique du même coup un dépassement de la relation singulière vers la totalité sociale dans laquelle elle s'inscrit »* [Karsenti, 1994 : 86].

Nous avons montré ailleurs [Gensburger, 2006] comment cet espace social, au sein duquel l'évolution de la position du « témoin » entraîne le recours à la pratique considérée, est délimité par trois grands axes primaires de positionnement dont l'articulation peut faire surgir

des axes secondaires. Ces trois dimensions sont autant de couples d'oppositions : Juif – non-Juif, Israël – Diaspora et France – Étranger, ce dernier pouvant représenter le pays dont le témoin est aujourd'hui ressortissant. Le recours au titre de Juste apparaît comme une modalité permettant aux acteurs sociaux de se repositionner au sein de cet espace mouvant, une voie d'articulation entre trois pôles d'identification qui interviennent dans le rappel du passé et que sont le judaïsme, Israël et la France. Se rappeler publiquement le passé dans un cadre institutionnel donné manifeste la prise de conscience par les acteurs d'une modification morphologique et de la nécessité de l'établissement d'une réciprocité sociale qui s'ensuit. La périodisation des « témoignages » s'explique ainsi par la transformation de l'articulation entre ces trois axes, de la position que les potentiels témoins occupent à leur égard et de la prise de conscience de cette évolution par ces derniers. Le fonctionnement de la mémoire ne s'explique alors plus tant par l'existence d'un individu « lieu de rencontre des groupes » que du fait de la structuration du « groupe comme lieu d'échange entre personnes » [Lavabre, 2004 : 171] et, ce faisant, de la société comme un système de rapports entre milieux collectifs.

La cérémonie de remise de médaille : lieu de réalisation du contre-don

Le choix de restreindre ici notre analyse à la cérémonie de remise de médaille ne doit pas être interprété comme une adhésion à une conception classique du rite comme « *une forme élémentaire de l'action sociale : à la fois une épure et un grossissement* ». François Héran a montré ce que cette approche avait de paradoxal [Héran, 1994]. Au contraire, en l'espèce, c'est précisément à partir d'une analyse rigoureuse qu'il est possible de voir dans quelle mesure le rappel du passé par les acteurs sociaux constitue une articulation d'identifications plurielles dans un contexte social et institutionnel qui encadre ce bricolage.

Toujours, dans son *Essai sur le don*, M. Mauss soulignait déjà que « *tout s'y passe au cours d'assemblées, de foires et de marchés ou tout au moins de fêtes qui en tiennent lieu* » [op. cit. : 275]. Comme la qualification officielle de « cérémonie de remise de médaille » le donne à voir, cet événement constitue effectivement le lieu de la réalisation physique du contre-don. Il convient dès lors de s'intéresser à quelle « totalité sociale », cette fois-ci physiquement incarnée, le geste de contre-don *in situ* doit être rapporté pour chacun des acteurs.

La médaille est placée au centre du cérémonial. D'un côté, la scène, de l'autre, le public qui assiste à l'événement. Entre les deux, les médailles figurent une frontière imaginaire. Elles forment le cœur de l'espace physique.

Le temps est lui aussi construit autour de ces objets matériels. Les uns après les autres, les Justes ou leurs descendants, précisément qualifiés d'« ayant-droit », montent à la tribune. Qualifiés de « récipiendaires », ils sont ici pour « recevoir ». Puis, la ou les personnes qui considèrent leur devoir la vie les rejoignent. Également présent sur l'estrade, où il demeure pendant toute la cérémonie, le représentant de l'État d'Israël joue alors un rôle d'intermédiaire. Positionné physiquement entre « récipiendaires » et « témoins », il procède à la remise de la médaille.

Suite à cette remise, la personne considérant avoir été sauvée fait un discours. Par cet ultime recours à la parole, elle boucle le contre-don entamé avec son témoignage. Dès lors, comment comprendre que tandis que les individus occupent des positions différentes au sein de l'espace délimité par les axes Juif – non-Juif, Israël – Diaspora et France – Étranger, ils participent à une seule et même cérémonie qui se tient dans un lieu et un temps commun ?

Demander la reconnaissance d'un Juste par Yad Vashem, c'est d'abord (re)connaître le passé pour *se* reconnaître. À plusieurs reprises, au cours des entretiens, nos enquêtés se livrent à des lapsus. Ils se désignent eux-mêmes comme les destinataires de la médaille pour l'attribution de laquelle ils ont « témoigné ». Cet homme raconte son histoire d'« enfant caché » avant de conclure :

« Bon donc finalement en 1997, j'ai reçu moi-même cette médaille... [silence] enfin j'ai reçu ? Non. C'est impossible puisque c'est une médaille des Justes, mais j'ai fait recevoir la médaille à M. et M^{me} P. »^{vi}.

Cette reconnaissance de soi que permet la pratique d'expression des souvenirs à travers le titre de Juste parmi les Nations se fait d'abord en tant que membre d'un milieu collectif juif. Il peut ainsi être fait l'hypothèse que le « témoin » qui remet publiquement la médaille cherche à s'instituer comme Juif en ce qu'il se différencie des « autres », les non-Juifs. La répartition spatiale figurerait alors une double consécration, séparation du monde entre les « coupables » et les « Justes », d'une part, entre « le reste du monde » et « les Juifs », de l'autre.

L'explication en termes d'abus ou du moins d'instrumentalisation mais aussi d'identité claire et univoque s'imposerait. Les « témoins » « utiliseraient » le titre pour affirmer leur « identité » et se différencier du reste de la société, voire pour en accentuer la « culpabilité ». Peter Novick estime ainsi que, à travers l'attribution du titre, des « *spectateurs innocents* » deviennent des « *spectateurs coupables* », que « *l'on oppos[e] aux "Justes parmi les Nations"* » [Novick, 2000 : 253]. Cette conception rapprocherait le rite qui se joue lors de la cérémonie d'un « *rite d'institution* », destiné à « *séparer ceux qui l'ont subi non de ceux qui ne l'ont pas encore subi, mais de ceux qui ne le subiront en aucune façon* » [Bourdieu, 1982 : 58]. Les acteurs

institutionnels présents lors de la cérémonie seraient en charge de « *l'investiture* », c'est-à-dire de « *sanctionner* » et « *sanctifier, en la faisant connaître et reconnaître, une différence (préexistante ou non), à la faire exister en tant que différence sociale, connue et reconnue par l'agent investi et par les autres* » [Id. : 59].

Cependant, cette explication en termes d'instrumentalisation stratégique et d'identité première ne prend pas en compte la multiplicité des identifications constatées et les limites de leur bricolage. L'« institution » qui se joue n'est jamais ni univoque ni uniforme. « *En réalité c'est de circularité qu'on devrait en l'occurrence parler [...]. En effet, si la capacité de faire admettre un acte de parole résulte de la position socialement reconnue au locuteur, il est clair aussi que cette reconnaissance est inséparable de l'assignation de discontinuités, d'écarts qui confèrent au locuteur son "pouvoir symbolique". Or ces écarts relèvent à leur tour d'un univers d'interlocution, et par excellence du symbolique. Faut-il admettre qu'ils existaient dès avant la prise de parole ? C'est alors repousser la question d'un cran et se demander ce qui autorisait ceux qui ont posé les écarts qui autorisent le locuteur à imposer ses actes de parole* » [Abélès, 1990 : 245].

Il importe donc d'étudier en détail le déroulement du rite au-delà de la seule relation entre « témoin » et « récipiendaire » qui se joue à travers le contre-don, d'une part, de l'octroi d'un statut, de l'autre. Autour du noyau fonctionnel que constitue la réalisation du contre-don, plusieurs éléments permettent en effet aux divers participants de procéder à une interprétation polysémique du sens de la cérémonie. Cette lecture plurielle s'appuie sur une délimitation multiple de la « totalité sociale » à laquelle chacun réfère sa pratique d'expression des souvenirs à travers le titre de Juste parmi les Nations, « totalité sociale » dont l'évolution morphologique préside à cette même pratique. Certes, « *les rituels s'offrent comme des bricolages puisés au kaléidoscope des références sociales, identitaires, religieuses ou néo-sacrées. Chaque individu peut les vivre en référence à son système de valeurs, réalisant la synthèse de ses diverses affiliations* » [Segalen, 2002 : 121]. Mais les rituels ne s'« offrent » pas de manière transcendante aux acteurs de la cérémonie. Ces derniers participent eux-mêmes à cet engendrement du sens.

La cérémonie de remise de médaille : négociation et bricolage

La « totalité de la structure sociale » et sa multipolarité, que la cérémonie met en branle, apparaissent d'abord à travers leur symbolisation spatiale. Le choix du lieu résulte d'un processus de négociation. Dès que le responsable des cérémonies au sein du Comité français pour Yad Vashem reçoit un avis de nomination, il contacte « témoins » et « récipiendaires » pour leur demander le lieu et la date qu'ils souhaitent pour la manifestation.

Ce jeu laissé ouvert permet aux « témoins » de nourrir l'événement de leur propre interprétation. L'exemple de la cérémonie en l'honneur de Pierre Lemoulle, secrétaire de mairie à Notre-Dame-de-Bellecombe, est éclairant. Dans ce dossier, les témoins souhaitaient originellement remettre le titre au village. Suite au refus du Comité français qui a réaffirmé le principe d'une nomination strictement individuelle, l'un d'entre eux, érigé en porte-parole de ses camarades, adresse un nouveau récit à l'association :

« Comme vous le lirez, j'ai tenu compte de vos remarques et abandonné le projet de faire reconnaître collectivement le village de Notre-Dame-de-Bellecombe comme Juste parmi les Nations. J'ai donc recentré le dossier sur la personnalité de Pierre Lemoulle, à l'époque secrétaire de mairie responsable de l'établissement des fausses cartes au profit des Juifs réfugiés et animateur du groupe de Résistance local »^{vii}.

Ainsi reformulée, sa requête aboutit. Dans cette perspective, l'organisation de la cérémonie de remise de médaille dans la « salle polyvalente » de Notre-Dame-de-Bellecombe permet aux personnes considérant avoir été sauvées par le village tout entier de réinvestir le titre d'une signification collective.

Les deux seuls logos reproduits sur l'invitation sont ceux du village et des « communes de Savoie ». Les personnes invitées sont, dans l'ordre de citation : le maire, le conseil municipal et le « délégué régional du Comité français pour Yad Vashem ». Le « témoin » en charge du dossier est dépeint comme le « représentant des personnes juives sauvées sous l'occupation à N.-D.-de-Bellecombe » alors que, officiellement, seul Pierre Lemoulle est destinataire de la médaille. Le Juste voit quant à lui son ancienne fonction, et ce faisant sa potentielle représentativité collective, mentionnée. L'événement est dépeint comme une « cérémonie de remise de la médaille des Justes parmi les Nations à M. Lemoulle Pierre ancien secrétaire de Mairie à N.-D.-de-Bellecombe ». Simultanément, la participation de Yad Vashem et l'optique spécifique de ce dernier sont également précisées. Le carton rappelle ainsi que :

« La médaille des Justes est la marque de reconnaissance du peuple juif, décernée par le Mémorial Yad Vashem à Jérusalem à celles et ceux qui ont sauvé des Juifs sous l'occupation nazie au péril de leur propre vie ».

La cérémonie de remise de médaille apparaît ici comme un rite polysémique qui permet à des points de vue sur le titre et le passé pour partie divergents de s'articuler à travers une pratique commune et dans un seul et même lieu.

La modalité institutionnelle de détermination de la date constitue également une voie d'articulation de ces points de vue multiples sur le passé. La personne qui a été recueillie enfant par les époux Pillière sollicite la mairie du hameau pour organiser la cérémonie. Elle propose la date du 11 novembre pour donner une interprétation « politique » à l'événement, en faire un symbole de « *la lutte pour la liberté, contre la barbarie, la violation des droits de l'homme et le racisme* »^{viii}. Finalement, la coopération de ce « témoin » avec le maire aboutit au choix de la date du 8 mai et au jumelage de la cérémonie avec une « *remise de la médaille de la Croix du combattant* à neuf anciens combattants *de 39-45* ». Cette fois-ci les invitants sont le délégué régional du Comité français, le maire de la commune et le responsable de l'association locale des anciens combattants. L'événement débouche sur l'inauguration d'une « stèle de la liberté », qui comporte des dates jugées significatives pour l'ensemble des acteurs^{ix} et est baptisée des noms des Justes honorés ce jour-là. Ici, l'analyse de la construction en commun du sens, en un mot de la négociation du rite, est indispensable à la compréhension de la pratique mémorielle des individus.

Au-delà de ces quelques exemples, l'examen des cartons d'invitation dans des localités de taille modeste souligne le processus de conciliation de différents espaces sociaux, perçus ici à travers leurs manifestations géographiques et temporelles, qui aboutit aux cérémonies. Ce processus s'effectue entre deux pôles principaux d'identification que sont la « France » et « Israël » dont l'articulation est déjà apparue déterminante dans la décision d'entreprendre la démarche en vue de l'attribution du titre de Juste et dans l'interprétation de ce dernier par les « témoins ». Chaque « témoin » construit un espace de réciprocité et de reconnaissance mutuelle avec des acteurs institutionnels susceptibles de traduire la conscience qu'il a de sa position au croisement des trois principaux axes mis en évidence.

La composition du public et la conscience qu'en ont les acteurs constituent à leur tour une manifestation de la « totalité sociale » dans laquelle l'événement prend corps. La peinture que chacun des « témoins » fait de l'événement met en évidence la multiplicité des points de vue que la polysémie du rite rend possible. Cette polysémie permet que des individus aux trajectoires et aux positions multiples aient recours à une seule et même pratique.

Lors de l'entretien que nous accorde cette femme française, résidant à Paris et faisant état d'une identification laïque et culturelle au judaïsme, elle décrit en ces termes la cérémonie au cours de laquelle son « témoignage » a trouvé une issue concrète :

« La cérémonie a eu lieu à Lassales donc dans le village où j'étais [pendant la guerre]. C'était une cérémonie conjointe entre le monsieur chez qui j'étais cachée et un pasteur du village d'à côté, qui a aussi reçu la médaille de Juste et qui avait été un résistant extraordinaire. [...] La cérémonie était extraordinaire, extraordinaire d'émotion. Il y avait le ban et l'arrière-ban, le préfet, le sous-préfet, le maire, la totale quoi. La maîtresse d'école aussi... qui avait eu l'intelligence de prendre tous les gosses de l'école et de les amener. C'était très intelligent. C'est un petit village et il y avait à peu près tout le village. Cela se passait dans la salle des fêtes du village, avec le maire, vraiment le ban et l'arrière-ban. C'était extrêmement émouvant. Le pasteur était génial, le pasteur et sa femme étaient vivants. Mon Tonton était vivant mais veuf. Tous leurs enfants étaient là. Que vous dire d'autre ? »^x.

La présence avérée du délégué régional de Yad Vashem et le consul d'Israël à Marseille ne semble pas être une composante signifiante du rite pour ce « témoin ».

À l'inverse, cette autre femme, qui a immigré en Israël au cours des années soixante, pratique un judaïsme ultra-orthodoxe et habite la vieille ville de Jérusalem, nous décrit la cérémonie qui se déroule cette fois-ci au Sénat en de tout autres termes :

« Bon à la cérémonie, il y avait plusieurs Justes honorés, l'ambassadeur d'Israël leur a remis la médaille. J'ai donc eu droit à deux minutes trente de discours. Alors [son fils a été assassiné à coup de couteaux par des "Arabes"]. Elle va chercher son discours pour nous le lire] j'ai dit : "Il y a soixante ans c'était le nazisme qui essayait d'exterminer le peuple d'Israël, six millions d'hommes, femmes et enfants disparaissaient en fumée et parmi eux mon cher père que j'ai à peine connu. Aujourd'hui D' merci, nous avons notre État, nous vivons libres dans le pays de nos Pères et l'étoile jaune est devenue l'étoile bleue du drapeau d'Israël. Mais voici que, par un phénomène d'évolution, le démon des forces du Mal réapparaît sous des noms nouveaux : terrorisme, Hezbollah, Hamas... mais leur but est le même que celui des nazis : nous jeter à la mer, nous reprendre notre patrie, nous massacrer, hommes, femmes et enfants. Parmi les milliers de victimes innocentes qu'ils ont réussi à assassiner, notre cher fils E., à l'âge de 26 ans. Mais aujourd'hui comme alors les barbares ne réussiront pas à éteindre notre volonté de vivre ni notre reconnaissance sans borne pour les Justes à qui nous devons la vie. Merci !".
[silence].

En fait, cette médaille c'est le contraire de l'ingratitude. Je ne sais pas ce que j'aurais pu faire d'autre. Non, ce que j'aurais voulu faire et ça je, c'est toujours valable, c'est de les faire venir ici. En Israël, chez moi et tout ça. Bon au moins, il était très ému. C'était donc pour ses parents quoi. Mais il est resté mon grand frère. Je suis restée sa petite sœur. On s'est embrassé. J'aimerais qu'il vienne en Israël. Et pour moi justement parce que hélas, hélas, je crois que ça a été une minorité de l'humanité, les Justes. C'est pourquoi c'est d'autant plus important de dire que cela a existé. Et je me souviens après la guerre, quand j'étais revenue chez maman, elle parlait yiddish, elle parlait toujours des "goyim". Et je sentais là dedans, j'avais l'impression que c'était quelque chose de méprisant. Je supportais pas qu'elle les appelle les "goyim". Mais bon c'est vrai c'étaient des "goyim" ! »^{xi}.

Tel que l'espace symbolique de la cérémonie est interprété par cette femme, il diffère totalement de l'espace physique qu'est le Sénat pour constituer une enclave diplomatique de l'État d'Israël. Simultanément, l'importance de la distinction entre Juifs et non-Juifs, ces « goyim », est réaffirmée.

Cette polysémie du cérémonial est rendue possible par l'investissement de plusieurs représentants de collectifs propices à l'identification de chacun et dont les prises de parole successives nourrissent non seulement une interprétation multiple de l'événement en cours mais aussi du titre lui-même. De part et d'autre du geste central de contre-don, des locuteurs qui renvoient aux principaux foyers d'identification mis en évidence prennent effectivement la parole. L'invitant – le maire dans la plupart des cas – s'exprime le premier. Il est suivi dans ce rôle d'officiant par un diplomate de l'État d'Israël. Selon les circonstances, d'autres personnalités peuvent s'associer à l'événement, à l'image de personnalités de la Résistance ou de figures locales. Lorsque la personne honorée appartient à un groupe ou une corporation spécifiques, si un représentant de ceux-ci le demande, il peut être invité à parler. Chacun de ces acteurs institutionnels tient des discours différents qui mobilisent des interprétations et des références multiples.

Le 29 avril 2001, à Poitiers, à l'occasion du « cinquante-sixième anniversaire de la Libération des camps de concentration », une remise de médaille devait suivre les dépôts de gerbes sur les sites du souvenir de la résistance. En négatif, les réactions d'hostilité suscitées par cette manifestation confirment la polysémie de l'événement. Cette dernière entraîne le refus de la tenue de la cérémonie exprimé par des organisations d'extrême gauche et de soutien à la cause palestinienne : « *Il ne s'agit pas pour les signataires de remettre en cause la réelle souffrance*

subie par nos concitoyens juifs sous l'Occupation et le régime de Vichy, pas plus qu'il ne s'agit de remettre en cause les actes de ceux qui ont choisi de braver les lois iniques de cette période qui persécutaient les Juifs et légalisaient leur extermination. Mais cette remise de médaille peut trouver place dans un cadre privé, pas dans le cadre d'une manifestation publique à laquelle participent et s'associent des représentants des collectivités publiques à titre officiel. Il s'agit de dénoncer la présence à Poitiers d'un représentant du gouvernement israélien [...]. Comme vous, nous admirons et célébrons ceux qui se sont dressés contre la barbarie et la déshumanisation. La présence d'un représentant officiel de l'État d'Israël entache les présentes commémorations »^{xii}.

À travers l'exemple du rite de cérémonie de remise de médaille de Juste, l'articulation entre situation sociale des individus qui se souviennent et contours du cadre institutionnel apparaît centrale parmi les modalités de construction d'une mémoire plurielle à travers une seule et même pratique d'expression des souvenirs.

Cette conclusion soulève cependant de nouvelles interrogations. Alors que Françoise Champion acte la nature protéiforme des rites, elle fait remarquer que « *les rites apparaissent ne pas pouvoir être autant bricolés individuellement que le sont les croyances [...]. Les rites peuvent être subjectivés, sélectionnés, relativisés ; mais par essence même, le rite, à la différence de la croyance, ne peut pas reposer sur la seule souveraineté de l'expérience personnelle, il se soutient et même n'existe qu'à travers une communauté* » [Champion, 2004 : 139]. Aussi, convient-il de s'interroger sur les limites ou plutôt sur les cadres institutionnels du bricolage constaté.

Alors qu'une augmentation significative du nombre de nominations annuelles de Justes français intervient en 1995, cette année marque précisément l'arrivée de l'État français et de ses représentants dans le paysage institutionnel en charge de l'évocation des Justes parmi les Nations. Il peut ainsi être fait l'hypothèse que, à partir de la position que l'individu occupe au sein du système social configuré par l'articulation entre les trois principaux axes précédemment mis au jour, celui-ci n'exprime publiquement ses souvenirs à travers le titre de Juste que s'il a la possibilité de les ancrer à des points de repère institutionnels qui donnent sens à son passé depuis la situation sociale où il se trouve. La question de l'articulation entre individu et institution se trouve à nouveau posée mais de manière décalée. La résoudre appelle une analyse diachronique du processus qui au niveau de chaque trajectoire individuelle conduit les acteurs sociaux à s'approprier chacun des symboles mobilisés lors du rite de remise de médaille de Juste parmi les Nations [Gensburger, 2006].

Abstract

The title of “Righteous among the Nations” has been attributed since 1963 by the State of Israel to honor “the high-minded gentiles who risked their lives to save Jews”. Each nomination goes with the gift of a medal and a diploma to the nominee during an official ceremony. This public event gathers “rescued people” and “rescuers” and members of each family. In this article, the author studies how, through this ceremony, a patchwork between different and plural memories can take place. In a common place and time, the different actors crosses institutions, individuals, Jews and non-Jews, living in France or in Israel. How can we explain the use of a single common practice of remembrance by individuals whose social characteristics are different and whose narrations of the past diverge from each others ?

Keywords

Memory. Righteous among the Nations. Rite. Gift. Patchwork

Références bibliographiques

- ABELES Marc, 1990, « Mise en scène et rituels politiques. Une approche critique », *Hermès*, 8-9.
- BASTIDE Roger, 1970, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique* : 65-108.
- BAUSSANT Michèle, 2002, *Pieds-noirs. Mémoires d'exil*, Paris, Stock.
- BERLINER David, 2005, « The abuses of memory : reflections on the memory boom in anthropology », *Anthropological Quarterly*, hiver, 78, 1 : 197-211.
- BOURDIEU Pierre, 1982, « Les rites d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 43 : 58-63
- CANDAU Joël, 1998, *Mémoire et identité*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CHAUMONT Jean-Michel, 1997, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte.
- CONFINO Alon, 1997, « Collective memory and cultural history: problems of method », *American Historical Review*, décembre, 105 :1386-1403.
- CHAMPION Françoise, 2004, « De la désagrégation des rites dans les sociétés modernes », in Erwan Dianteill, Danièle Hervieu-Léger et Isabelle Saint-Martin (dir.), *La modernité rituelle : rites politiques et religieux des sociétés modernes*, Paris, L'Harmattan.

GENSBURGER Sarah, 2002, « Les figures du Juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », *Revue française de science politique*, avril-juin, vol. 52, 2-3 : 291-322.

– 2004, « La création du titre de Juste parmi les nations 1953-1963 », *Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem*, novembre, 15 : 15-35.

GENSBURGER Sarah et Marie-Claire LAVABRE, 2005, « Entre “devoir de mémoire” et “abus de mémoire” : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (dir.), *Histoire, mémoire et épistémologie. À propos de Paul Ricœur*, Lausanne, Payot : 76-95.

GENSBURGER Sarah, 2006, *Essai de sociologie de la mémoire. L'expression des souvenirs à travers le titre de « Juste parmi les Nations » dans le cas français : entre cadre institutionnel, politique publique et mémoire collective*, doctorat de sociologie, École des hautes études en sciences sociales, sous la direction de Marie-Claire Lavabre.

GENSBURGER Sarah et Agnieszka NIEWIEDZIAL-BEDU, 2007, « Figure du Juste et politique publique de la mémoire en Pologne : entre relations diplomatiques et structures sociales », *Critique Internationale*, à paraître.

HALBWACHS Maurice, 1946 (1938), *La morphologie sociale*, Paris, Armand Colin.

HARTOG François et Jacques REVEL, 2001, *Les usages politiques du passé*, Paris, Éd. de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

HERAN François, 1994, « Rite et méconnaissance. Notes sur la théorie religieuse de l'action chez Pareto et Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, janvier-mars, 39^e année, 85 : 137-152.

HUBERT Henri et Marcel MAUSS, [1899], 1966, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », in Marcel Mauss, *Œuvres I. Les Fonctions sociales du sacré*, Paris, Éditions de Minuit : 193-307.

KARSENTI Bruno, 1994, *Marcel Mauss. Le fait social total*, Paris, PUF.

LAVABRE Marie-Claire, 2004, « Roger Bastide, lecteur de Maurice Halbwachs », in Yves Deloye, Claudine Haroche (dir.), *Maurice Halbwachs : espaces, mémoires et psychologie collective*, Paris, Publications de la Sorbonne : 161-171.

- 2001, « Peut-on agir sur la mémoire ? », *Cahiers français*, été, 303 : 8-13.
- « Du poids et du choix du passé. Lecture critique du *Syndrome de Vichy* », *Cahiers de l'IHTP*, juin 1991, 18 : 177-185.
- 1994, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- MAUSS Marcel, 1995 [1950 (1923-1924)] « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF : 143-279.
- NOVICK Peter, 2001 [2000], *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard.
- RICŒUR Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- SEGALEN Martine, 2002, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Nathan.
- TODOROV Tzvetan, 1995, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa.
- WINTER Jay, 2000, « The generation of memory. Reflections on the memory boom in contemporary historical studies », *German Historical Institute*, 27.

ⁱ. Cette recherche a donné lieu à la constitution d'un échantillon à partir des 1 292 dossiers ayant abouti à la reconnaissance de Français entre 1963 et 2000, soit à l'analyse de 645 dossiers choisis sur le rythme de un sur deux dans l'ordre chronologique. Des entretiens non-directifs ont également été menés auprès de 45 personnes qui ont effectivement témoigné en faveur de « leurs » Justes, de 8 d'entre ces derniers et de 4 personnes juives qui ont choisi de ne pas avoir recours à la procédure proposée par Yad Vashem alors qu'ils en connaissaient l'existence.

ⁱⁱ. Archives du Comité Français pour Yad Vashem (CFYV), Dossier Henri et Marcelle Mathieu, n° 6236, titre attribué le 24 octobre 1994.

ⁱⁱⁱ. Archives du Département des Justes de Yad Vashem (DJYV), Dossier Marie-Antoinette Gout, n° 796, titre attribué le 3 mai 1973.

^{iv}. CFYV, Dossier Jean-Élie et Lucie Larribau, n° 6574, titre attribué le 29 mai 1995.

^v. CFYV, Dossier Émile et Georgette Herpe, n° 8620, titre attribué le 10 août 1999. Également, DJYV, Dossier Georgette Cheverry, n° 3735, titre attribué le 19 octobre 1987.

^{vi}. Entretien réalisé le 1^{er} février 2000 à Paris.

^{vii}. CFYV, Dossier Pierre Lemouille, n° 9403, titre attribué en 2001.

^{viii}. Entretien réalisé le 29 avril 2003 à Bruxelles.

^{ix}. Le 11 novembre 1918, le 8 mai 1945, le 21 juillet 1954 et le 19 mars 1962.

^x. Entretien réalisé le 6 mai 1998 à Paris.

^{xi}. Entretien réalisé le 11 juin 2003 à Jérusalem.

^{xii}. Communiqué du comité Poitevin France Palestine, 26 avril 2001.